

DEC161202DR10

Décision portant cessation de fonctions de Madame Jocelyne Kautzmann, assistante de prévention (AP) au sein de l'unité mixte UMR7354 intitulée Droit, religion, entreprise et société (DRES)

LE DIRECTEUR

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC14162DR10 du 13 juin 2014 portant nomination de Madame Jocelyne Kautzmann aux fonctions d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistante de prévention (AP) exercées par Madame Jocelyne Kautzmann, au sein de l'unité mixte UMR7354 intitulée Droit, religion, entreprise et société (DRES) à compter du 10 juin 2016.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg le 10 juin 2016

Le directeur de l'unité
Michel Deneken

Visa du délégué régional du CNRS
Patrice Soullie

Visa du président de l'Université de Strasbourg
Alain Beretz